



Lettre ouverte à Madame Christine Lagarde, Ministre de l'Economie et des Finances, à Monsieur Bernard Comolet, Président du Conseil de Surveillance de NATIXIS et Président des Caisses d'Epargne, à Monsieur Philippe Dupont, Président du Directoire de NATIXIS et Président des Banques Populaires,

Paris, le 10 février 2009

Dans quelques jours le projet de fusion des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne sera rendu public. Mais de lourdes inquiétudes pèsent actuellement sur l'avenir du Groupe NATIXIS et de ses 22 000 salariés.

En conséquence, les Organisations Syndicales de NATIXIS et de ses filiales entendent intervenir pour le maintien de tous les emplois dans les Groupes NATIXIS, Banques Populaires et Caisses d'Epargne dans le cadre d'une politique au service de l'économie réelle et de l'emploi.

Les pouvoirs publics qui sont largement intervenus dans la fusion des organes centraux doivent prendre en compte ces exigences.

1. Le Groupe NATIXIS : un savoir-faire spécifique au service de l'économie française, incarné par le travail de ses 22 000 salariés.

Le Groupe NATIXIS est en effet issu de la fusion récente d'établissements financiers qui ont marqué l'histoire de notre pays et accumulé des cultures, des expériences complémentaires et des savoir-faire qu'il convient de préserver :

- le Crédit National, pionnier du financement de l'industrie française,
- la BFCE, spécialiste du financement du commerce international,
- la CCBP, consacrée à la gestion d'outils communs, mutualisés, aux banques de détail
- la COFACE, financier et assureur du poste clients des entreprises,
- le Pôle IXIS, issu de la Caisse des Dépôts, reconnu pour son expertise en marchés de capitaux et en gestion collective,
- etc ...

Tous ces rapprochements ont été encouragés ou initiés par les pouvoirs publics ; NATIXIS assurant toujours plusieurs missions de service public, pour le compte de l'Etat.

La création du groupe NATIXIS le 26 novembre 2006, a été présentée aux salariés ainsi qu'aux investisseurs particuliers et institutionnels, comme une rare opportunité économique et financière : l'ensemble des pôles et des filiales du nouveau Groupe, et non seulement la Banque de Financement et d'Investissement, étaient susceptibles de développer, sur une base élargie, d'appréciables synergies commerciales et de générer des sources de revenus conséquentes.

L'objectif de ce projet, baptisé pour la circonstance « Champion », est de faire du Groupe NATIXIS un acteur majeur du nouveau paysage bancaire français et européen.

Dès le départ des exigences démesurées de rentabilité ont été fixées et nous payons aujourd'hui le prix de ce volontarisme forcené.

Les critiques des Institutions Représentatives du Personnel et des Organisations Syndicales de NATIXIS – qui portaient notamment sur l'insuffisance de maîtrise du pôle nord américain, la survalorisation du titre, les risques divers et leurs évaluations, la gouvernance partagée – n'ont pas été entendues, voire purement et simplement méprisées.

L'Etat, par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts a retiré de cette opération, du fait du rachat de sa part dans le capital de la CNCE par les Caisses d'Epargne, la somme considérable de 7 Milliards d'euros.

De même, les Caisses d'Épargne comme les Banques Populaires ont consacré les sommes importantes dégagées par la mise sur le marché de NATIXIS à des investissements discutables.

2. Actionnaires de référence et pouvoirs publics doivent assumer leurs responsabilités en pérennisant l'avenir du Groupe NATIXIS.

Les difficultés actuelles du Groupe NATIXIS relèvent d'éléments constitutifs à sa création, de la responsabilité directe de ses actionnaires de référence.

Rapportée à la seule dimension du Groupe NATIXIS, le poids de la BFI est supérieur à celui des autres groupes bancaires français. Il en va de même de l'importance de la titrisation et des opérations complexes au sein des marchés de capitaux. Ce positionnement, même s'il mérite d'être corrigé, est de la responsabilité des actionnaires.

Les positions excessives sur compte propre, les insuffisances des investissements et du contrôle des risques – sans doute générales au monde bancaire – ont certes été dissimulées aux salariés mais ne pouvaient être ignorées des actionnaires de référence.

Ces éléments, ainsi que les errements cumulés du Directoire et du Conseil de Surveillance, ont amplifié de façon considérable l'impact de la crise financière actuelle sur les comptes 2007 et 2008.

Pour corriger ces handicaps, la Direction de l'entreprise a élaboré un plan de redimensionnement de sa BFI, en cours d'analyse par les IRP, destiné « à réduire les risques, à concentrer les efforts et permettre un rebond futur ».

Le Groupe NATIXIS n'est pas qu'une BFI mais un ensemble cohérent au service de millions de particuliers au travers de ses filiales et de milliers d'entreprises. Ses concurrents assisteraient sans doute avec plaisir à sa disparition. Mais ce n'est ni l'intérêt des clients, ni celui des petits actionnaires, ni celui des salariés.

Les actionnaires de référence doivent respecter les engagements pris à l'égard du CECEI et des autorités de tutelle, de construire le projet de long terme du Groupe NATIXIS, au-delà de toute vicissitude conjoncturelle.

Ceci implique :

- de contribuer au redressement de la banque,
- de financer, peut-être dans un cadre plus large, la structure de cantonnement.

Le Groupe NATIXIS a besoin de temps pour reconstituer ses fonds propres et trouver des liquidités. Le Groupe NATIXIS a besoin du soutien sans faille de ses actionnaires et du gouvernement.

Sa pérennité doit être assurée, face aux menaces d'un risque fort de démantèlement.

Les pouvoirs publics sont en mesure d'inciter ou de contraindre les actionnaires de référence à respecter leur signature, à soutenir et à pérenniser leur filiale commune.

3. Les salariés du Groupe NATIXIS interpellent les actionnaires majoritaires et les pouvoirs publics pour qu'ils défendent l'intérêt public et l'emploi.

Les collaborateurs du Groupe NATIXIS et leurs organisations syndicales demandent que les dirigeants des Groupes Caisse d'Épargne et Banques Populaires assument leurs responsabilités dans cette tourmente financière.

Les salariés et les organisations syndicales s'opposent et s'opposeront, avec toute la fermeté nécessaire, à toute tentative de démantèlement du Groupe NATIXIS et ses composantes métiers.

Les Organisations Syndicales du groupe NATIXIS exigent de rencontrer les Directions des Groupes Caisse d'Épargne et Banques Populaires pour que leur soit présenté l'avenir du Groupe NATIXIS.

Par ailleurs, elles demandent à être reçues par le Ministre de l'Économie et des Finances, Madame Christine LAGARDE, afin d'entendre la position du gouvernement sur l'avenir du groupe NATIXIS et de ses 22 000 collaborateurs et de lui faire connaître leurs analyses et positions.